

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 11 mars 2024, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue, Ferme-Neuve.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Sylvain Leduc, conseiller

Sébastien Lavoie, conseiller

Jean-Claude Ratelle, conseiller

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

ÉTAIT ABSENT

Monsieur:

Richard Lévesque, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE POUR LA CONSULTATION PUBLIQUE

La mairesse déclare l'assemblée publique de consultation ouverte relativement aux projets de règlements suivants:

- Projet de règlement numéro 23-32 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage;
- Projet de règlement numéro 24-06 modifiant le règlement numéro 24 relatif au lotissement.

La directrice générale et greffière-trésorière confirme que personne ne s'est manifesté relativement à ce projet.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

2024-03-072

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière en retirant le point 7 « Demande d'appui à la Ville de Rivière-Rouge - Opposition à la fermeture de l'urgence de Rivière-Rouge » et le point 16 « Autorisation d'aller en appel d'offres - Achat d'une camionnette usagée ».

ADOPTÉE

2024-03-073

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 FÉVRIER 2024 ET DU 13 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 12 février 2024 et de la séance extraordinaire du 13 février 2024 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 février 2024 et de la séance extraordinaire du 13 février 2024 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2024-03-074

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 11 mars 2024, au montant de 1 167 144.72\$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2024-03-075

REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 2 095.76\$ soit versée comme sixième versement (6/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une camionnette (travaux publics).

QUE la somme de 6 469.54\$ soit versée comme troisième versement (3/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'un système informatique (administration).

QUE le service de la trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

2024-03-076

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT - 2 COINS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le Comité de bénévolat pour s'entraider de Ferme-Neuve à tenir une activité de financement au coin de la 9^e Avenue le 30 août 2024 et que pour l'événement, s'il y a des enfants bénévoles, ils doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps.

QUE le conseil municipal autorise le Club de patinage artistique « Les Libellules » à tenir une activité de financement au coin de la 9^e Avenue le 11 octobre 2024 et que pour l'événement, s'il y a des enfants bénévoles, ils doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps.

QUE les présentes autorisations ne valent que pour la 9^e Avenue et que toute collecte de fonds sur la 12^e Rue doit être autorisée par le Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

2024-03-077

VERSEMENT AU PARC RÉGIONAL MONTAGE DU DIABLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la subvention de 95 000,00\$ soit octroyée au Parc régional Montagne du Diable pour l'année 2024.

QUE la subvention soit versée comme suit:

- 30 000.00\$ le 15 avril 2024
- 35 000.00\$ le 1^{er} juin 2024
- 30 000.00\$ le 1^{er} août 2024

QUE cette somme soit prise au compte OBNL numéro 02-622-03-971.

ADOPTÉE

2024-03-078

REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

ATTENDU que les bâtiments municipaux pour lesquels une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PRABAM;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le Ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux réalisés où les frais inhérents sont admissibles au PRABAM;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le Ministre les a autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation par le Ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que si la reddition de comptes est jugée conforme, le Ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvée sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide, tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de 140 353.75\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire, conformément aux exigences du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale, amendée, s'il y a lieu.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve a pris connaissance du guide du programme d'aide pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

QUE cette résolution abroge la résolution 2024-02-042.

ADOPTÉE

2024-03-079

OFFRE DE SERVICES DES EXTINCTEURS DES HAUTES-LAURENTIDES POUR LE REMPLACEMENT DU PANNEAU ALARME INCENDIE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services des Extincteurs des Hautes-Laurentides au montant de 9 584.76\$ plus les taxes applicables pour le remplacement du panneau alarme incendie du Centre sportif Ben-Leduc.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

QUE Madame Sonia Lachaine, responsable aux loisirs, sports, culture et communautaire, soit autorisée à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

QUE cette résolution abroge la résolution 2023-11-814.

ADOPTÉE

2024-03-080

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTQ+, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE PROCLAMER le 17 mai journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

2024-03-081

ACTES DE CESSIONS - AUTORISATION DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT la résolution 2023-11-780 adoptée le 13 novembre 2023 relativement à la convention de règlement entre Windigo S.E.C., l'Agence de développement de Ferme-Neuve et la Municipalité de Ferme-Neuve;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, l'ensemble des documents suivant la conclusion de la convention de règlement, notamment, mais non limitativement, la signature des actes de cessions, servitudes et tous les autres documents nécessaires pour donner plein effet à ladite convention de règlement entre Windigo S.E.C., l'Agence de développement de Ferme-Neuve et la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2024-03-082 EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE ARCHIVISTE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'EMBAUCHER Madame Naomie Lajeunesse comme étudiante archiviste pour la période estivale 2024 et par la suite, selon ses disponibilités, en télétravail, jusqu'au 30 avril 2025, afin de poursuivre la gestion documentaire.

QUE le service de paie en soit informé.

ADOPTÉE

2024-03-083 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE - RAPPORT ANNUEL 2023

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 2 avril 2022;

ATTENDU que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activité annuel;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

ATTENDU que le rapport d'activités 2023 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la Municipalité de Ferme-Neuve en lien avec le plan de mise en oeuvre locale adopté et intégré au schéma;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le rapport d'activités 2023, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2024-03-084

AUTORISATION D'UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE POUR ASSURER LA PROTECTION INCENDIE

CONSIDÉRANT que la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides débutera ses opérations le 21 mars 2024 à la suite de l'adoption du règlement relatif à la constitution de la Régie;

CONSIDÉRANT que les ressources humaines nécessaires à la protection incendie seront embauchées uniquement lorsque les systèmes comptables de la Régie seront implantés et que les budgets seront disponibles;

CONSIDÉRANT que les ressources matérielles telles que les véhicules et les équipements seront transférées à la Régie uniquement lorsque le processus de règlement d'emprunt sera finalisé;

CONSIDÉRANT que pour assurer la protection incendie des sept municipalités membres de la Régie, ces ressources humaines et matérielles sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte de prêter temporairement ses ressources humaines et matérielles à la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides pour assurer la protection incendie de l'ensemble de son territoire.

ADOPTÉE

2024-03-085

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 - RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE HAUTES-LAURENTIDES

CONSIDÉRANT l'obligation de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides de dresser les prévisions budgétaires pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT l'obligation de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides d'indiquer aux municipalités membres une estimation de leur contribution;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides a reçu et étudié les prévisions budgétaires 2024 avant la transmission aux sept municipalités membres;

CONSIDÉRANT que l'entrée en vigueur du budget de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides deviendra effective lorsque les deux tiers des municipalités membres l'auront adopté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2024 de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides, telles que déposées.

ADOPTÉE

2024-03-086

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE POUR LES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, à aller en appel d'offres sur invitation pour la construction d'un bâtiment accessoire pour les travaux publics.

ADOPTÉE

2024-03-087

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - CONCASSAGE D'ASPHALTE ET DE BÉTON

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, à aller en appel d'offres sur invitation pour le concassage d'asphalte et de béton.

ADOPTÉE

2024-03-088

ADJUDICATION DU CONTRAT FN-24-V-05 - RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DES SERVICES ET L'AJOUT DE PLUVIAL SUR LA 11^E RUE ET LA 22^E AVENUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat FN-24-V-05 soit accordé à Équipe Laurence au montant de 35 990.00\$ plus les taxes applicables relativement à la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le remplacement des services et l'ajout de pluvial sur la 11^e Rue et la 22^e Avenue.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit financée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

ADOPTÉE

2024-03-089

ADJUDICATION DU CONTRAT FN-24-V-06 - ACHAT D'UNE REMORQUE FERMÉE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres FN-24-V-06 relativement à l'achat d'une remorque fermée;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues:

- Remorque M et M inc. 10 000.00\$
- Remorque Gator 8 923.00\$

CONSIDÉRANT que, selon le rapport de Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, les soumissions ont été jugées conformes à notre appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat FN-24-V-06 soit accordé à Remorque Gator au montant de 8 923.00\$ plus les taxes applicables relativement à l'achat d'une remorque fermée pour le service des travaux publics.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit financée par le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans.

QUE la somme de 1 873.61\$ soit versée annuellement au fonds de roulement pour le remboursement de cet achat.

ADOPTÉE

2024-03-090

FERMETURE DE LA MONTÉE LEBLANC - PONCEAU 1046

CONSIDÉRANT que la réfection de la Montée Leblanc phase 2 nécessite des travaux sur le ponceau 1046;

CONSIDÉRANT que pour réaliser lesdits travaux, la Montée Leblanc doit être fermée à la circulation du kilomètre 16 au kilomètre 26, pour quelques jours, selon le calendrier de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT qu'un contournement doit être prévu pour les véhicules légers seulement sur le Chemin Windigo, le Chemin Nibi et le Chemin de la Baie du Diable durant cette période pour procéder aux travaux sur le ponceau 1046;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, à compléter les documents requis afin de procéder à une demande de fermeture de la Montée Leblanc du kilomètre 16 au kilomètre 26 pour la réalisation des travaux sur le ponceau 1046 de la phase 2, selon le calendrier des travaux de l'entrepreneur.

ADOPTÉE

2024-03-091

OFFRE DE SERVICES ÉQUIPE LAURENCE - ASSISTANCE TECHNIQUE À L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE DE L'ALCALINITÉ À LA STATION D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve désire faire l'installation d'un système de contrôle de l'alcalinité à sa station d'épuration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services d'Équipe Laurence au montant de 7 500.00\$ plus les taxes applicables relativement à l'assistance technique pour le contrôle de l'alcalinité à la station d'épuration.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit prise à même le budget de fonctionnement #02-322-00-411.

ADOPTÉE

2024-03-092 CRÉATION D'UN POSTE RÉGULIER TEMPS PLEIN D'OUVRIER SPÉCIALISÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE CRÉER un poste régulier temps plein d'ouvrier spécialisé à l'entretien des bâtiments au service des travaux publics.

ADOPTÉE

2024-03-093 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER AU SERVICE DES LOISIRS ET DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme l'embauche de Monsieur Yves Gordon au poste régulier temp plein de journalier au service des loisirs et des travaux publics.

QUE la date d'entrée en fonction soit le 11 mars 2024.

QUE le service de paie en soit informé.

ADOPTÉE

2024-03-094 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - RÉALISATION DE RELEVÉS SANITAIRES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Véronique Larose, directrice de l'urbanisme, à aller en appel d'offres pour la réalisation de relevés sanitaires.

ADOPTÉE

2024-03-095

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - VIDANGE COLLECTIVE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Véronique Larose, directrice de l'urbanisme, à aller en appel d'offres afin de pourvoir à la vidange collective des installations septiques.

ADOPTÉE

2024-03-096

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - PROGRAMME DE RÉSILIENCE ET D'ADAPTATION FACE AUX INONDATIONS

CONSIDÉRANT qu'une demande au programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) a été déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Véronique Larose, directrice de l'urbanisme, à aller en appel d'offres pour obtenir une étude sur l'aménagement résilient suite au dépôt du programme de résilience et d'adaptation face aux inondations.

ADOPTÉE

2024-03-097

VENTE DE LA MAISON JOSEPH-LAFONTAINE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite mettre en vente la Maison Joseph-Lafontaine située au 199, 12^e Rue (lot 5 091 295);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Mme Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis relativement à la vente de la Maison Joseph-Lafontaine située au 199, 12^e Rue (lot 5 091 295).

ADOPTÉE

2024-03-098

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - RELEVÉS D'ARPENTAGE
- LOTISSEMENT - MONTÉE LEBLANC**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve désire lotir quelques terrains sur son lot 5 090 217;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Véronique Larose, directrice de l'urbanisme, à aller en appel d'offres sur invitation pour les relevés d'arpentage-lotissement de la Montée Leblanc.

ADOPTÉE

2024-03-099

**REPLACEMENT TEMPORAIRE AU POSTE DE COMMIS À LA
BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT que Madame Renée Meilleur, commis à la bibliothèque, doit s'absenter temporairement pour une période indéterminée au cours des prochains mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme l'embauche de Madame Mélanie Deslauriers au poste de commis à la bibliothèque pour le remplacement temporaire de Madame Renée Meilleur pour une période indéterminée.

QUE la date d'entrée en fonction soit déterminée ultérieurement.

ADOPTÉE

2024-03-100

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 21-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 21 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 21-15 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats soit adopté.

ADOPTÉE

2024-03-101

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-32
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le second projet de règlement numéro 23-32 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage soit adopté.

ADOPTÉE

2024-03-102

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-06
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 24 RELATIF AU LOTISSEMENT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le second projet de règlement numéro 24-06 modifiant le règlement numéro 24 relatif au lotissement soit adopté.

ADOPTÉE

2024-03-103

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 197 RELATIF AU PROGRAMME DE
VIDANGE COLLECTIVE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DU TERRITOIRE
DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 197 relatif au programme de vidange collective des installations septiques du territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT 2022 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil municipal le rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2024-03-104

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 11 mars 2024 soit levée. Il est 20h38.

ADOPTÉE

DIANE SIRARD,
Mairesse

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Sirard, mairesse